

CRÉATION D'UN LOTISSEMENT D'HABITATIONS « Les Vergers du Patrouillet »

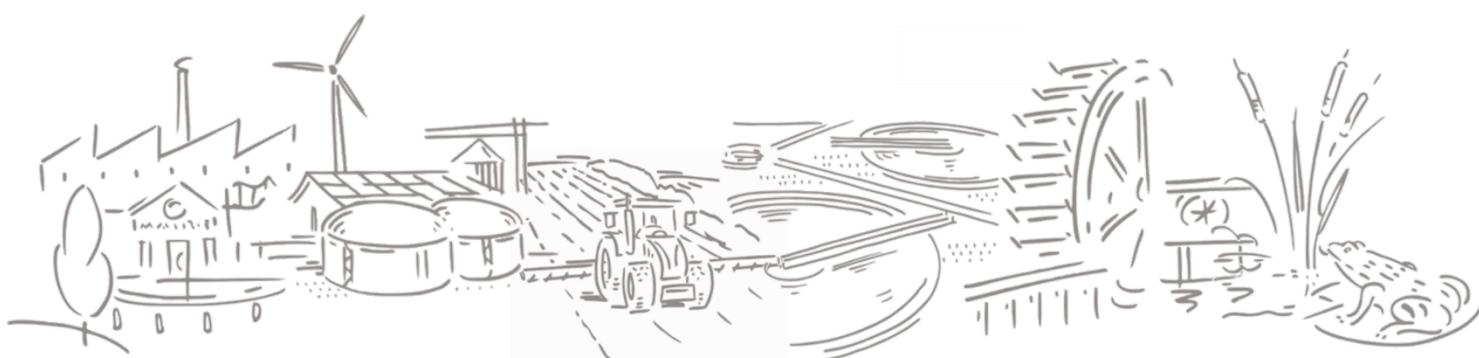
Commune d'Échiré (79)

Résumé non technique
de l'Étude d'impact sur l'environnement

Février 2018



Rapport final



SOMMAIRE

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	3
I. Présentation du demandeur	3
II. Présentation du projet	4
II. 1. Localisation et historique du site d'implantation	4
II. 2. Choix du site	7
II. 3. Caractéristiques du projet	7
III. Synthèse des enjeux, effets et mesures d'accompagnement	8

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

I. PRESENTATION DU DEMANDEUR

Nom et adresse	Pierres et Territoires de France CA 29 rue du Général de Gaulle 87 000 LIMOGES
Représentant	Pascal LAUTRETTE
SIRET	429 520 687 00030

Créée en 2000 et basée à Limoges, Pierres et Territoires de France Centre Atlantique est une Société par Actions Simplifiée chargée de **développer son activité de promoteur-aménageur-lotisseur** sur les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, des Deux-Sèvres, de la Haute-Vienne et de la Vienne.

Elle appartient à la marque **Pierres et Territoires de France**, réseau de promoteurs présent sur le territoire national. Cette marque est détenue par le groupe PROCIVIS Immobilier.

Avec un capital social de 4 578 960 €, **Pierres et Territoires de France Centre Atlantique** fonctionne au travers de son équipe de 9 personnes placées sous la responsabilité d'un Président Directeur Général et d'un Directeur d'Agence.

Au 30 septembre 2017, **Pierres et Territoires de France Centre Atlantique a promu 945 appartements et maisons groupées livrés ainsi que 1 123 terrains viabilisés dont 1 026 livrés.**

Cette société possède une politique de prix maîtrisés qui favorise la primo-accession et l'accession classique. Les projets sont réalisés en concertation avec les acteurs locaux afin de répondre au mieux aux impératifs des communes en terme architectural, urbanistique et environnemental.

Elle favorise également l'ancrage local en travaillant avec des prestataires locaux sélectionnés pour la qualité de leur travail, leur solidité financière et leur réactivité.

Elle a entrepris une démarche responsable, en privilégiant la mise en œuvre d'une gestion alternative des eaux pluviales plus respectueuse de l'environnement, en veillant à préserver dans la mesure du possible la biodiversité des sites à aménager et en limitant l'empreinte écologique de ses activités par le recours à des entreprises locales.

II. PRESENTATION DU PROJET

II. 1. Localisation et historique du site d'implantation

Le site d'implantation envisagé pour accueillir le futur lotissement se trouve au lieu-dit Le Patrouillet, au Sud-Ouest du bourg d'Echiré.

3 parcelles cadastrales sont concernées par cette implantation : n°34, 41 et 48 Section ZL du cadastre de la commune d'Echiré, d'une superficie totale de 4ha 19a 84ca. Elles sont en cours d'acquisition par Pierres et Territoires (compromis de vente signé).

Le terrain est actuellement cultivé, il est à vocation agricole.

La zone du projet est située au carrefour de la Rue du Patrouillet arrivant de Niort et de la rue des Croisette arrivant de Saint-Gelais.

Le lotissement est délimité, au Nord-Ouest et au Nord-Est, par des parcelles urbanisées, au Sud-Ouest et au Sud-Est, par des terrains agricoles.

Les abords du site d'implantation sont en partie urbanisés, à l'Ouest se trouve un garage automobile, à l'Est un lotissement d'habitations et le Sud est constitué principalement de terres agricoles (grandes cultures et élevage) et haies. L'habitation la plus proche se situe à l'Est, elle est limitrophe du site.

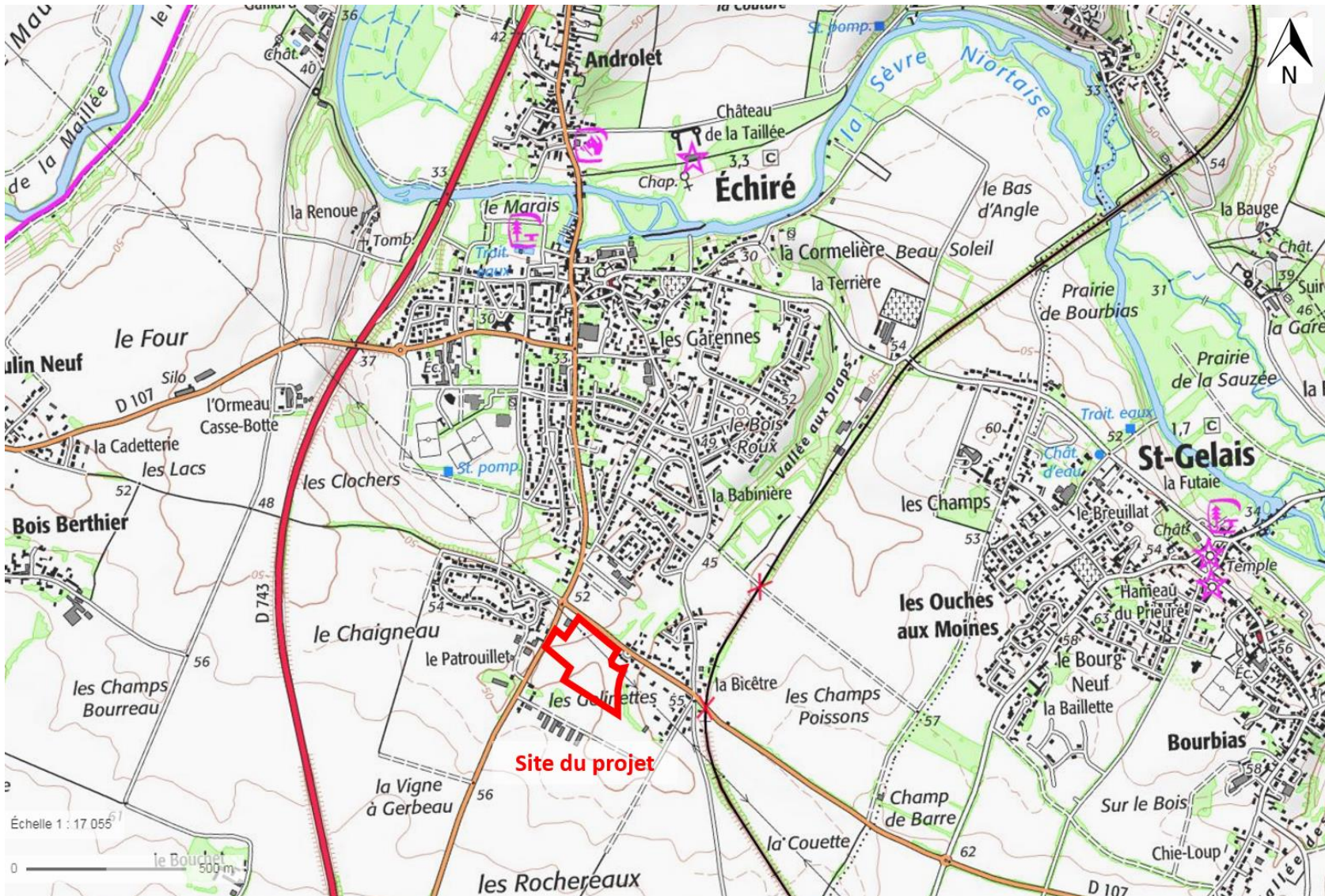
Le site d'implantation se trouve à environ 1 km du bourg d'Echiré.

Le site est accessible depuis la route départementale RD107 (rue des Croisettes) qui provient de Chauray et rejoint le RD748.

Les cartes en page suivante présentent la situation du projet sur fond de carte IGN et sur fond de vue aérienne.

Pierres et Territoires de France – Centre Atlantique
ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Aménagement d'un lotissement à Echiré

Situation du site sur fond de carte IGN



Pierres et Territoires de France – Centre Atlantique
ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
Aménagement d'un lotissement à Echiré

Situation du site sur fond de vue aérienne



II. 2. Choix du site

Le projet du futur lotissement « des Vergers du Patrouillet » permet de développer l'urbanisation d'Echiré, à proximité directe de Niort tout en concevant un aménagement favorisant la densité urbaine et l'accession grâce à des prix maîtrisés.

Ce projet a été conçu pour répondre aux impératifs de la commune en terme architectural, urbanistique et environnemental. Un travail de concertation a été réalisé avec les acteurs locaux.

Les dispositions issues des orientations d'aménagement du PLU d'Echiré sur la zone d'étude ont été prises en compte.

Les parcelles sont situées en zone 1AUh (majorité du site), UC (partie de la parcelle ZL 41) et N (bande de la parcelle ZL 34) du PLU de la Commune d'Echiré. Le règlement y prévoit respectivement une zone destinée à l'urbanisation future, une zone correspondant à l'extension récente du bourg qui accueille le bassin de rétention et une zone naturelle non équipée où les constructions sont interdites sauf celles nécessaires à des équipements collectifs.

Ce projet s'intégrera, à proximité du centre-ville, dans un quartier comportant majoritairement des zones résidentielles et quelques activités au Sud-Ouest.

II. 3. Caractéristiques du projet

La SA Pierres et Territoires projette de construire le lotissement d'habitations des Vergers du Patrouillet, constitué de 92 lots dont 86 individuels et 6 logements sociaux regroupés dans l'ilot dit A. Le quota de logements sociaux complémentaires sera réalisé sur un autre site de Pierre et Territoires de France Centre Atlantique.

L'habitat sera conçu pour s'intégrer au mieux dans l'environnement.

Les eaux pluviales seront gérées dans la partie basse, au Nord-Est du site, par l'agrandissement du bassin d'orage existant, par des noues d'infiltration et par une tranchée drainante.

II. 3. 1. Accès et voies de circulation

Un accès principal, à double sens sera aménagé aux 2/3 de la pointe Nord du terrain. A partir de celui-ci, une voie à double sens desservira l'Ouest du lotissement et les éventuelles extensions urbaines futures.

Un second accès, en entrée uniquement, sera réalisé à l'extrémité Nord du lotissement. Depuis cet accès, une voie en sens unique desservira le Nord du lotissement et se raccordera sur la voie principale à double sens.

Deux autres voies en sens uniques aménagées en « boucle » seront créées afin de desservir l'Ouest et le Sud-Ouest du lotissement.

II. 3. 2. La gestion des eaux pluviales

Le parti pris de l'aménagement propose de mixer une méthode alternative à l'assainissement tout tuyau et une méthode classique par réemploi du bassin existant.

Chacune des méthodes participant à hauteur de 50% environ sur le volume global de stockage des eaux pluviales générées par la viabilisation du lotissement.

Ainsi le projet intègre la création de noues et de bassins d'infiltration destinés à temporiser les volumes d'eaux pluviales en provenance des surfaces imperméabilisées des voiries.

Cette infiltration lente des eaux au travers de surfaces plantées, permet de :

- Absorber une partie des pollutions par le travail du végétal ;
- Retenir l'eau et ralentir son écoulement pour arroser les haies et végétaux qui maintiennent l'hygrométrie de l'air ;
- Favoriser l'infiltration en étalant les écoulements superficiels sur une plus grande surface d'absorption.

Afin de garantir une gestion de l'évènement trentennal, une partie des eaux pluviales collectées (environ 50%) seront acheminées dans le bassin d'infiltration existant et qui sera agrandi, il est géré par la Communauté d'Agglomération du Niortais. De plus, une gestion à la parcelle sera demandée pour les différents lots.

III. SYNTHÈSE DES ENJEUX, EFFETS ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Afin de faciliter la prise de connaissance de l'étude d'impact, il est proposé au lecteur dans le présent résumé un tableau de synthèse reprenant les grands thèmes de l'étude d'impact : milieu humain, milieu physique et milieu naturel. Pour chacun de ces thèmes et leurs sous-thèmes, l'état initial est décrit, ainsi que les éventuels effets du projet sur celui-ci et les mesures visant à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs sur l'environnement (ERC) correspondantes qui seront prises par Pierres et Territoires.

Les effets sont classés par typologie :

- Temporaire (T) / Permanent (P)
- Direct (D) / Indirect (I)
- Positif (P+) / Négatif (N-)

Thème / Sous-thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC ou d'accompagnement envisagées	Impacts résiduels
Environnement humain							
Situation spatiale	La commune d'Echiré se situe dans le département des Deux-Sèvres. Elle est située à 8 km au Nord-Est de Niort. Echiré, dont l'altitude varie entre un minimum de 17 mètres et un maximum de 89 mètres, pour une altitude moyenne de 30 mètres, couvre une superficie de 31 km ² . Elle appartient à la Communauté d'Agglomération du Niortais. La zone du projet est située au Sud-Ouest du centre bourg d'Echiré. Au carrefour de la Rue du Patrouillet arrivant de Niort et de la rue des Croisettes arrivant de Saint-Gelais. Le lotissement est délimité, au Nord-Ouest et au Nord-Est, par des parcelles urbanisées, au Sud-Ouest et au Sud-Est, par des terrains agricoles.	-	-		-	-	-
Population, démographie et logement	En 2014, Echiré dénombrait 3 268 habitants. L'analyse de l'évolution démographique d'Echiré, au cours d'une série de 47 années, met en évidence une tendance à la hausse de 1968 à 2009 puis à une baisse jusqu'en 2014. La population d'Echiré est relativement jeune, avec 49,2% de moins de 45 ans. La tranche d'âge des plus âgés (75 ans ou +) est la moins représentée (9,8%). Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé de 3,5 en 1968 à 2,3 en 2014. À l'inverse, l'augmentation du nombre de logements (plus que triplé depuis 1968) s'explique principalement par l'augmentation des résidences principales. L'habitation la plus proche est limitrophe des parcelles du projet à l'Est.	Faible	Le projet du lotissement aura pour conséquence une augmentation de la population de la commune d'environ 212 personnes.		Permanent	-	-
Activités socio-économiques	<u>Activités :</u> Le commerce et les services comptent le plus d'établissements actifs sur la commune. Après le domaine de la construction, ces secteurs emploient le plus de personnes. Une boulangerie, une pharmacie et un restaurant sont présents sur la commune. La zone d'activités la plus proche, Le Luc –Les Carreaux se trouve à Echiré, à 1,7 km de la zone d'étude. La commune de Niort possède une école élémentaire et un stade de football. Les habitants peuvent également profiter des loisirs, des activités socio-culturelles et des nombreuses associations proposés par la ville de Niort.	Faible	<i>Phase chantier</i>	Pérennisation d'emplois locaux au niveau de l'activité dans les secteurs du terrassement et de l'électricité. Retombées économiques positives pour les commerces locaux, notamment la restauration, pouvant être fréquentés par les ouvriers intervenant sur le chantier	Indirect Temporaire Positif	-	Effet positif
			<i>Phase d'appropriation par les futurs habitants</i>	Ce nouveau lotissement accueillera environ 92 nouveaux ménages qui seront susceptibles de fréquenter les commerces et les services de la commune.	Permanent Direct Positif	-	Effet positif
Contexte agricole	La commune d'Echiré comptait en 2010 1860 ha de superficie agricole utilisée, et 21 exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune. Elles sont essentiellement tournées vers la polyculture et polyélevage, avec 2 130 UGB (Unité de gros bétail). La zone du projet définie comme « zone destinée à recevoir une urbanisation future » par le PLU de la commune d'Echiré.	Faible	Il y a un effet sur l'agriculture cependant le projet répond à une volonté d'urbanisation de la mairie inscrite au PLU depuis 2016.		Permanent Direct Négatif	-	-

Thème / Sous-thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC ou d'accompagnement envisagées	Impacts résiduels
Patrimoine culturel	Echiré compte 3 monuments historiques inscrits ou classés, ils se situent à plus de 1,4 km du site. Aucun site inscrit ni classé n'est présent sur la commune. Le projet ne fera pas l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.	Faible	-		-	Bien que cela soit peu probable compte-tenu de l'historique et de la nature du site, le Maître d'Ouvrage s'engage à déclarer toute découverte au Service Régional de l'Archéologie, conformément à la loi du 27 septembre 1941 sur la protection du patrimoine archéologique.	-
Tourisme et loisirs	Un gîte rural se trouve sur le territoire communal. Les activités touristiques sont principalement axées vers les activités de plein air, terroir, et découverte du patrimoine. 1 circuit de randonnées passe le long de la Sèvre Niortaise. Le projet est éloigné de ces zones de loisirs.	Nul					
Occupation des sols	L'occupation des sols de la commune est répartie de la façon suivante : - 68,7 % de terres arables ; - 13,3 % de prairies ; - 9 % de zones urbanisées ; - 7 % de zones agricoles hétérogènes ; - 2 % de forêts La zone d'étude est actuellement occupée par des activités agricoles.	Faible	Modification de l'occupation des sols sur la parcelle d'implantation, passage d'une vocation agricole à une vocation résidentielle en accord avec la volonté de la commune d'Echiré.		Direct Permanent	-	-
Urbanisme	La commune possède un PLU. Le site d'implantation se trouve dans 3 zones : 1AUh, zone destinée à recevoir une urbanisation future ; Uc, zone correspondant à l'extension récente du bourg ; N, où seules sont autorisées les constructions et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif. Une modification du PLU est en cours d'instruction, afin de pouvoir réaliser les travaux dans le cadre de l'éligibilité du projet.	Fort	Le projet sera compatible avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme. Une révision est prévue pour la fin de l'année 2018, elle permettra l'agrandissement du bassin d'infiltration existant.		Permanent Direct Positif	-	-
Infrastructures et réseaux de transport	Le bourg d'Echiré est au croisement de plusieurs routes départementales, dont la principale est la RD743. Plusieurs chemins communaux relient ensuite les parcelles agricoles, dont le site de projet.	Faible	Légère augmentation du trafic routier aux abords du site en phase chantier		Direct Permanent Négatif	- Signalisation, balisage et clôture de la zone de chantier - Mise en place d'un plan de circulation - Limitation de la vitesse au sein du lotissement	Négligeables
Servitudes et réseaux	Deux lignes basses tension sont présentes sur le site, des travaux pour les enterrées sont inclus dans la phase de travaux VRD (voiries et réseaux divers). Une ligne électrique HTA aérienne surplombe le site également et un poteau y est implanté. Une servitude de surplomb de 5 m devra être respectée.	Fort	Risque d'incident dès la phase chantier en raison de la présence d'une ligne Haute Tension aérienne. Augmentation de la population exposée aux champs électromagnétiques.		Direct Permanent	Enterrement du réseau électrique basse tension aérien traversant le site de projet. Respect de la servitude de surplomb Mesure des champs électromagnétiques à proximité de la ligne	-
Santé humaine	<u>Bruit :</u> L'infrastructure de transport terrestre classée la plus proche est la RN743, de catégorie 3, à plus de 800 m à vol d'oiseau du site d'implantation. Le site de projet ne se trouve pas dans un secteur affecté par le bruit. <u>Sites pollués et industriels :</u> Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) de la base de données BASOL n'est répertorié sur la commune d'Echiré. 4 sites industriels de la base de données BASIAS sont recensés, mais non cartographiés (fabrication de ciment, décharge, carburant).	Faible	<i>Phase chantier</i>	<u>Bruit :</u> Émissions de bruit (circulation d'engins de chantier et opérations de travaux et d'assemblage des équipements internes à l'installation) <u>Pollution de l'air :</u> Production de poussières en cas de temps sec et venté Émissions de gaz d'échappement des engins de chantier <u>Pollution des eaux :</u> Risque de pollution des eaux par déversement ou fuite accidentelle d'huiles ou d'hydrocarbures <u>Déchets :</u> Production de déchets en phase chantier	Direct Temporaire Négatif	- Réalisation des travaux pendant les jours et heures ouvrables - Respect de la réglementation en vigueur sur les bruits de chantier - Utilisation de matériel récent et homologué, répondant aux normes en vigueur - Arrosage des zones de travaux au besoin par temps très sec et venté - Mise en place d'une collective sélective, d'un stockage et d'un recyclage/traitement adapté des déchets - Cf. mesures pour la protection des eaux souterraines et superficielles	Très faibles
			<i>Phase d'appropriation par les futurs habitants</i>	<u>Bruit :</u> La construction du lotissement engendrera une augmentation de la fréquentation de la rue des Croisettes (D107), la fréquentation se fera principalement aux horaires habituels de bureau ce qui	Direct et Indirect Temporaire et permanent	- Limitation de la vitesse au sein du lotissement - Création de liaisons douces au sein du lotissement - Respect de la réglementation en vigueur sur les champs électromagnétiques et éloignement des riverains - Campagne de mesures sur les champs électromagnétiques par RTE	Faibles

Thème / Sous-thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC ou d'accompagnement envisagées	Impacts résiduels
				<p>n'apportera pas de changement significatif pour le voisinage.</p> <p><u>Pollution de l'air :</u> Le lotissement induirait un total de 221 véhicules supplémentaires/j approximativement. La création du lotissement représentera une augmentation d'environ 14% du trafic de la RD107, cette départementale n'est pas connue pour des problèmes de trafic ou de pollution.</p> <p><u>Champ électromagnétique :</u> La ligne haute tension traversant le site délivre une puissance de 225 000 volts. Sa présence a été prise en compte dans l'aménagement du projet. La disposition des lots a été réalisée afin que les câbles de la ligne haute tension ne surplombent pas directement les futures habitations. La servitude de surplomb de 5 m de part et d'autres de la ligne sera respectée.</p> <p><u>Déchets :</u> La collecte des ordures ménagères sera réalisée de manière hebdomadaire par les services compétents.</p>		- Mise en place d'une collecte sélective, d'un stockage et d'un recyclage/traitement adapté des déchets	
Risques technologiques	<p>Le site n'est pas soumis au risque industriel lié à un établissement Seveso. Le premier site Seveso se trouve à 9 km, à Niort.</p> <p>Trois installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) se situent sur le territoire de la commune d'Echiré, la plus proche se situe à 2,5 km de la zone d'étude.</p> <p>Un élevage de volailles est situé à 115 m au Sud du site du projet mais il n'est classé ICPE. Un garage automobile est également présent à proximité immédiate du projet au nord-ouest de la parcelle.</p> <p>La commune d'implantation est concernée par le risque de transport de matières dangereuses et par le risque de rupture de barrage.</p>	Très faible	<p>Le site d'implantation est distant des grands axes routiers et ferroviaires, et le risque lié au TMD est donc nul.</p> <p>Les activités présentes à proximité du lotissement (garage et élevage de volailles) peuvent entraîner des nuisances temporaires (respectivement, bruit et odeurs).</p>		Temporaire Direct	-	-
Environnement physique							
Sol et sous-sol	<p>La géologie du site d'implantation est principalement composée de calcaires graveleux et calcaires à silex, datant du Bathonien (Jurassique).</p>	Faible	<p><i>Phase chantier</i></p> <p>Imperméabilisation partielle du sol (voiries, parking).</p> <p>Réalisation d'un compactage du sol pour la réalisation des voiries.</p> <p>Risques de pollution par déversement accidentel de produits dangereux au plus, sur les premiers centimètres du sol.</p>	<p>Direct Temporaire et permanent Négatif</p>	<p>- Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté</p> <p>- Cf. mesures de réduction des effets sur les eaux superficielles et souterraines</p>	Nuls	
			<p><i>Phase d'appropriation par les futurs habitants</i></p> <p>Imperméabilisation partielle du sol (voiries, parking)</p> <p>Circulation de véhicules des habitants du lotissement sur les voiries.</p>	<p>Direct Permanent</p>	<p>- Cf. mesures de réduction des effets sur les eaux superficielles et souterraines</p>	Nuls	
Hydrogéologie	<p><u>Masse d'eau :</u> La masse d'eau souterraine au droit du site est issue de l'aquifère des Calcaires et marnes du Lias-Dogger du bassin amont de la Sèvre Niortaise, dont l'écoulement est libre et captif et dont la superficie est</p>	Moyen	<p><i>Phase chantier</i></p> <p>Risque de pollution par déversement accidentel de produits dangereux (réservoirs d'hydrocarbures...)</p>	<p>Indirect Temporaire</p>	<p>- Collecte des effluents potentiellement polluants et traitement adapté</p> <p>- Moyens de récupération ou d'absorption en cas de fuite accidentelle présents sur site</p>	Très faibles	

Thème / Sous-thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC ou d'accompagnement envisagées	Impacts résiduels
	de 831 km ² . Les états quantitatifs et chimiques sont médiocres (objectif de bon état en 2027). <u>Captages d'alimentation en eau potable :</u> Sur la commune d'Echiré, le captage d'alimentation en eau potable « La Couture » est présent au Sud-Est; le périmètre de protection rapproché inclut la zone d'étude. <u>Autres ouvrages du sous-sol :</u> 1 ouvrage est présent dans un rayon de 500 m du site de projet, il s'agit d'un sondage.		<i>Phase d'appropriation par les futurs habitants</i>	Aucun rejet particulier du projet. Des véhicules seront stationnés sur les zones prévues à cet effet. Modification de la gestion des eaux pluviales à l'échelle du site (augmentation de la surface active) et mise en place d'ouvrages d'infiltration dimensionnés.	Indirect Permanent	- Moyens de récupération ou d'absorption en cas de fuite accidentelle présents sur site - Prise en compte des préconisations de l'avis de l'hydrogéologue agréé - Dimensionnement des ouvrages adaptés - Gestion des eaux pluviales à la parcelle	Très faibles
Hydrologie	<u>Eaux superficielles :</u> Le site d'étude appartient au bassin versant de la Loire, et au sous-bassin de la Sèvre Niortaise, dont les états écologique et chimique sont bons (bon état 2027). Le site d'implantation du projet est situé à 1,2 km de la Sèvre Niortaise. <u>SDAGE-SAGE :</u> Le site de projet est concerné par le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin, mise en œuvre depuis 2011. <u>Zones humides :</u> La pré-localisation des zones humides de la DREAL, ainsi que les relevés de terrain indiquent qu'il n'y a pas de zone humide sur le site de projet. <u>Zones de gestion, de restriction ou de réglementation :</u> La commune d'Echiré est située en zone vulnérable aux nitrates, classée en zone sensible à l'eutrophisation et localisée en zone de répartition des eaux.	Très faible	Le projet est compatible avec les orientations du SDAGE.				
Climat	<u>Température :</u> Température moyenne annuelle de 12,5°C, amplitude thermique de 14,6°C <u>Pluviométrie :</u> La zone d'étude présente une pluviométrie modérée, qui atteint un cumul annuel moyen de 867,2 mm. <u>Rose des vents :</u> Les vents les plus fréquents ont de faibles vitesses, comprises entre 1,5 et 4,5 m/s (55%), et proviennent principalement du sud-ouest.	Très faible	Augmentation du trafic routier localement.		Permanent Indirect	- Mise en place de liaison douce - Accessibilité améliorée pour les transports en commun.	Nuls à positifs
Qualité de l'air	Qualité de l'air surveillée par ATMO Nouvelle-Aquitaine. Le transport routier et le secteur résidentiels et tertiaire occupent une place importante dans la part des émissions atmosphériques du département. La station de mesure la plus proche et représentative à Niort montre un respect des objectifs de qualité au niveau des principaux polluants.	Faible à moyen	<i>Phase chantier</i>	Les émissions de gaz d'échappement issus des engins de chantier peuvent être source de pollution atmosphérique lors de la phase chantier.	Direct Temporaire Négatif	- Respect de la réglementation en vigueur sur les émissions de gaz d'échappement de véhicules	Nuls
			<i>Phase d'appropriation par les futurs habitants</i>	Le projet entraînera une augmentation de trafic en lien avec les futures habitations du lotissement, de l'ordre de 221 déplacements supplémentaires par jour..	Direct Permanent	- Une limitation de la vitesse au sein du lotissement sera mise en place	Faibles
Risques naturels	<u>Inondations :</u> Le site n'est concerné par aucune zone inondable et présente une sensibilité faible au risque de remontée de nappes. <u>Séisme :</u> zone d'aléa modéré <u>Aléa retrait-gonflement :</u> a priori nul <u>Mouvement de terrain :</u> la commune d'Echiré n'est pas concernée <u>Risque météorologique :</u> la commune d'Echiré est concernée par le risque de tempête et grains et est peu exposée au risque foudre.	Très faible	Aucun effet susceptible d'entraîner une augmentation des risques naturels, ni de leurs conséquences, et pas de sensibilité particulière du projet vis-à-vis de ces risques.		Indirect Temporaire		Nuls

Thème / Sous-thème	État initial	Enjeu	Principaux effets potentiels du projet		Type	Mesures ERC ou d'accompagnement envisagées	Impacts résiduels
Environnement naturel							
Paysage	Le site du projet se situe dans l'entité de la plaine de Niort et à la limite de l'entité des Vallées de l'Autize, de la Sèvre Niortaise et de leurs affluents. Le paysage propose une topographie très douce et régulière. Il présente principalement une image rurale et agricole. Les haies végétales maintenues le long des limites sud-ouest permettent de masquer en partie le site d'implantation. Il n'existe aucune intervisibilité entre le lotissement et le patrimoine architectural et paysager. L'emprise maîtrisée est localisée dans un secteur cerné par un garage automobile à l'Est et un lotissement à l'Ouest.	Très faible à faible	<i>Phase chantier</i>	Intervention d'engins de chantier, engendrant une nuisance visuelle	Direct Temporaire	- Réalisation des travaux pendant les jours et heures ouvrables - Choix des matériaux de futures habitations pour réduire l'impact visuel - Conservation et plantation de haies	Nuls à très faibles
			<i>Phase d'appropriation par les futurs habitants</i>	Impacts visuels limités avec la conservation des haies végétales à l'Est au Sud et la plantation dans la continuité d'une haie bloquant la vue au Sud.	Direct Permanent		
Zones naturelles	Recensement dans un rayon de 10 km : <u>ZPS :</u> - n°FR5412007 : Plaine de Niort (Est-Sud) : - n°FR5412013 : Plaine de Niort (Nord-Est) : <u>SIC :</u> - n°FR5400446 : Marais Poitevin <u>ZICO :</u> - PC10 : Plaines de Niort (Nord-Ouest) <u>PNR :</u> - N°FR80050 : Marais Poitevin Le site n'est inclus dans aucune zone naturelle.	Très faible	Au-delà de la limite de 5 km autour du site d'implantation, il est considéré que les sensibilités des zones naturelles et remarquables sont déconnectées de celles du site.		Indirect Permanent	-	-
Flore & Habitats naturels	La parcelle concernée par le projet est exploitée en culture. Le pourtour du bassin d'infiltration correspond à une friche rudérale. Le diagnostic floristique a permis d'identifier qu'aucun enjeu floristique ne peut ainsi être mis en évidence. On note la présence de haies en limite de culture.	Très faible voir nul	Aucun effet vis-à-vis de la flore de par l'aménagement du lotissement d'habitations. Les haies seront maintenues		Direct Permanent	- Maintien des haies périphériques et plantation d'une haie supplémentaire au Sud	Nuls
Faune	Concernant l'avifaune, l'enjeu principal est constitué par les haies limitrophes qui sont les places de chants et les zones de nidification les plus favorables pour les espèces. Concernant les amphibiens, le bassin existant du site de projet est fréquemment en assec ce qui exempt son potentiel pour les espèces de milieux humides / aquatiques. Concernant les mammifères et les chiroptères, le site ne présente pas un enjeu particulier.	Faible	<i>Phase chantier</i>	Impact potentiel relatif aux nuisances sonores (effarouchement)	Indirect Temporaire	- Intégration de la période de nidification de l'avifaune à la contrainte travaux ayant pour objectif d'éviter d'interrompre une nidification d'espèce par un démarrage brutal du chantier. Une activité minimale sur site sera entretenue d'avril jusqu'au début des travaux, avec un minimum de 1 passage tous les 5 jours ou de 2 passages par semaine.	Nuls à très faibles
			<i>Phase d'appropriation par les futurs habitants</i>	Aucun effet négatif du projet vis-à-vis de la faune en phase d'appropriation par les futurs habitants, sous réserve de l'application de certaines mesures permettant de préserver les habitats favorables aux espèces protégées sur la zone (haies).	Direct Permanent	- Maintien des haies périphériques et plantation d'une haie supplémentaire au Sud	Nuls à très faibles

